

**Séance ordinaire du
5 septembre 2017**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, messieurs les conseillers Roland Pelletier, David Leblanc, Jean-François Chabot, Yves Rouleau et Francis Rodrigue.

Madame la conseillère Marie-Ève Dufour est absente.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2017-09-99

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 7 août 2017 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2017-09-100

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2017

Il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois d'août 2017 au montant de 67 238,63 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2017 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2017-09-101

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS D'AOÛT 2017

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois d'août 2017 au montant de 292 028,98 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2017 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

RÉS. 2017-09-102

AUTORISATION À PAYER LA FACTURE POUR LES BANDES DE LA PATINOIRE

Attendu que le fournisseur de la patinoire a terminé l'installation de celle-ci, et ce, à notre satisfaction;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur David Leblanc, d'autoriser le paiement de la facture de l'entreprise Omni-Tech Sports qui est au montant de 65 955,87 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2017-09-103

RÉSOLUTION D'INTENTION – AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE LA CHUTE NEIGETTE

Attendu que le comité de protection et de mise en valeur de la chute Neigette a présenté un plan d'aménagement du secteur afin de mettre ce site en valeur;

Attendu que le plan d'aménagement prévoit des investissements sur plusieurs années et implique l'engagement de la ville de Rimouski et la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard;

Attendu que la municipalité croit aussi que des choses intéressantes peuvent être faites dans ce secteur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité de signifier au comité de protection et de mise en valeur de la chute Neigette notre intérêt à aménager le secteur de la chute Neigette afin qu'il devienne intéressant comme lieu de détente et un attrait récréotouristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2017-09-104

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE RISTIGOUCHE-PARTIE-SUD-EST

Attendu que la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est doit faire face à une poursuite de la part de la pétrolière Gastem qui désire faire de l'exploration et éventuellement de l'exploitation pétrolière dans le secteur des sources d'eau potable de la municipalité;

Attendu que la municipalité a signifié à l'entreprise son désaccord à ce projet en adoptant un règlement à cet effet;

Attendu que le règlement de la municipalité ne peut pas contraindre l'entreprise à cesser ces travaux, le règlement provincial est celui qui prévaut dans ce genre de situation;

Attendu que l'entreprise Gastem poursuit quand même la municipalité et force cette dernière à se défendre;

Attendu que la municipalité n'a pas la capacité financière pour se défendre d'une telle poursuite qui est jugée abusive;

Attendu que la municipalité est en campagne de financement pour payer les frais de poursuite;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité de verser 300 \$ à la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est à titre de soutien pour faire face à cette poursuite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – FAMILLE DE MONSIEUR ROBIN CARON

Le Conseil municipal tient à transmettre ses condoléances à la famille de monsieur Robin Caron suite au décès de ce dernier le 4 septembre 2017. Robin aura eu un impact très positif auprès des jeunes de 5^e et 6^e année de St-Anaclet pendant plusieurs années.

CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – FAMILLE DE MONSIEUR ÉRIC FOREST

Le Conseil municipal tient à transmettre ses condoléances à la famille de monsieur Éric Forest suite au décès le 25 août 2017 de la mère de ce dernier, madame Gemma Arsenault.

CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – FAMILLE DE MONSIEUR CARL LAVOIE

Le Conseil municipal tient à transmettre ses condoléances à la famille de monsieur Carl Lavoie suite au décès le 4 septembre 2017 de madame Danielle-Line Lévesque.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, directeur général